L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 3 FEVRIER 1881. 54me Année.

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 3 FEVRIER 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par D. E. Murphy, sur la levée, au poteau 19— Personne de terre.

Par H. V. Visot, constable, au No. 101 rue St-Louis—un lot de meubles.

Pommes de terre ! Pommes de terre ! Voyez l'annonce d'aucun de D. E. Murphy.

REVUE MUNICIPALE.

Nous trouvons que le Conseil de Ville va rondement en affaires et qu'il en expédie beaucoup en peu de temps. Cela nous surprend un peu de la part d'administrateurs qui sont tous nouveaux, à l'exception d'un seul, et qui, à cause de cela même, devraient procéder avec soin les diverses matières soumises à leur délibération avant de prendre des mesures finales. Si ces mesures étaient infailliblement bonnes, il ne faudrait pas se plaindre de l'activité du Conseil, mais comme l'infaillibilité est une chose rare et à laquelle les autorités municipales ne nous ont pas habitués, il serait à désirer qu'elles fassent plus délibérativement que hâtivement et qu'elles donnassent au moins aux administrés le temps de faire des réflexions et le moyen de les faire valoir utilement, s'il y avait lieu.

Il y a quelques jours à peine, le Conseil de ville passait une ordonnance pour un nouvel éclairage au gaz hydrogène qui devait au moins nous donner l'avantage de l'économie, et qu'arrive-t-il ? Il arrive que cet éclairage nous coûtera plus cher que l'ancien, car la compagnie du gaz actuelle a annoncé qu'à partir du 1er mars prochain, le prix de son éclairage pour tous les habitants qui s'en serviront, sera réduit à $2 pour 1,000 pieds cubes, tandisque le prix du gaz hydrogène est fixé dans l'ordonnance à $2 50. En outre rien n'obligera la compagnie nouvelle à desservir toutes les quartiers. Elle exploitera évidemment les quartiers qui dépensent le plus de lumière artificielle et laissera les autres à la merci de l'ancienne compagnie.

On répond à cela que la concurrence nous sauvera. Oui, la concurrence est une excellente chose, mais si elle n'existe pas, et qu'il y ait une combinaison au contraire qu'on ne puisse la découvrir ou la poursuivre, les consommateurs de gaz en seront-ils pas les victimes ?

Dans la dernière séance, le vétéran maire sur la prétendue réorganisation de la police n'a pas été soutenue, un des trois administrateurs, qui avait paru l'approuver jusqu'alors, ayant passé du côté de l'opposition. On regrettera généralement cet échec du maire Shakespear, parce que ses intentions étaient bonnes. Son but était uniquement d'améliorer la police par le remplacement graduel des agents incompétents pour raisons morales ou physiques. Ce procédé était simple, prudent et raisonnable. Maintenant qu'arrive-t-il ? Nous aurons des hommes nouveaux, par cela même moins compétents sous le rapport pratique, et peut-être plus occupables encore sous un autre, et on tout cas nous aurons des hommes forcément plus dévoués au sentiment de la reconnaissance envers leurs créateurs qu'au sentiment de leurs devoirs publics.

Une compagnie avait proposé de couvrir le canal de la rue du Camp à ses propres frais, pourvu qu'on lui accordât quelques pieds de terre, huit ou dix seulement, le long de ce canal pour y poser les rails d'un chemin de fer qui fait besoin. La proposition était bonne en ce que l'amélioration, sans gâter en rien le paysage ni le cadre de la place Congrès, n'eut pas coûté un cent à la ville. Le conseil a repoussé cet offre et maintenant il fait procéder, le plus lativement possible, à la pose des madriers qui doivent couvrir le canal. Le conseil s'imagine que cette opération seule suffira pour donner aux propriétés voisines une plus value dont l'accroissement profitera. Le conseil se trompe. Les maisons n'en rendront pas un cent de plus. L'unique chose que les habitants de ce quartier demandaient c'était une ligne ferrée qui leur donnât la facilité de descendre à la rue du Canal, sans les obliger à se rendre à la rue des Magasins dont les chars sont toujours foulés de monde, leur course étant d'ailleurs suspendue à chaque instant par les drays les floats et tous les véhicules du commerce. La rue des Magasins est devenue aujourd'hui presque impassable pour les chars de rue.

Mais encore si la ville avait de l'argent pour payer ces travaux mirmons qui ne sont pas pressés, à la bonne heure ! la fournirait-on moins de l'occupation aux journaliers qui se plaignent de n'avoir rien à faire. Mais quand la ville est criblée de jugements à subir, quand elle a plus de dettes criardes qu'elle n'en pourra jamais payer; au moment où elle est obligée d'élever le taux de la taxe à près de 2 0,0 et quand l'année prochaine, si aucun compromis ne survient entre elle et ses créanciers, il faudra élever ce taux jusqu'à 3 0,0, nous ne concevons pas que le Conseil prenne entreprendre ce travail qui ne coûtera pas moins de douze mille piastres. Qui le payera ?

Mais voyons autre chose. Le Conseil abandonne au shérif et à toute la collection des taxes arriérées jusqu'à l'année 1879. Il y en a, dit-on, pour 4 millions, mais 1,500,000 seulement sont recouvrables. Pour arriver à ce recouvrement, il faut faire des dépenses que la ville ne peut se permettre parce qu'elle n'a rien. Tout le monde croira cela, mais nous ne comprenons pas que le shérif puisse mieux les faire par actes publics que la ville. Un shérif n'est pas un Crésus, et il commencera évidemment par poursuivre les débiteurs qui ont le plus de biens au soleil, empochera les intérêts de pénalité alloués par la loi, intérêts que la ville lui livre en compensation de ses peines et de ses frais, et laissera tranquilles en paix, attendu que les trois quarts des propriétés, car les quelles de taxes arriérées sont dues, ne valent pas le prix des poursuites qu'il faudrait probablement faire pour obtenir un verdict, la vente d'ailleurs étant impossible faute d'enquéreurs. Qui désormais voudra acheter des propriétés dont ces mêmes propriétés peuvent d'un moment à l'autre être grévées d'une taxe de 3 0,0 ?

Nous reconnaissons, désormais, qu'il fallait prendre un parti à l'égard de ces taxes arriérées, et celui que le Conseil a adopté vaut tout autant qu'un autre. Mais nous disons hardiment d'avance qu'il vaudra fort peu. Il y a d'ailleurs été déjà essayé et il n'a valu à la ville que des sommes insignifiantes. Nous ne connaissons qu'un moyen d'assurer pour la ville les rentrées qui lui sont dûes, c'est de réduire le taux, d'abaisser les taxes et de prêcher d'exemple une réduction foncière de nature à ramener de la valeur à ce qui n'en a plus. Oh alors les propriétaires arriérés la payeront pour pouvoir vendre leurs terres et leurs blocs, d'ailleurs, tout naturellement augmentés. Voilà le vrai moyen de faire rentrer les taxes arriérées et celui de faire payer les taxes courantes. Or, cela dépend des vendeurs.

Nous aimons à voir notre confrère du *Democrat* appeler l'attention du public sur la nécessité de réduire la dette et de la proportionner aux forces payantes du débiteur. Nous approuvons vivement ce qu'il disait hier matin à ce sujet et nous ajoutons que l'avenir de la ville dépend entièrement d'un arrangement finalement équitable et supportable, pour lequel notre confrère se prononce avec énergie.

Mais nous n'en avons pas fini avec les autres expéditives du Conseil, et nous voyons qu'il se dispose à passer une ordonnance fort importante qu'il nous paraît avoir assez mal étudiée. L'ordonnance relative à l'établissement d'une compagnie qui se chargerait, au moyen d'égouts souterrains, de toutes les vidanges de la ville, à un prix abordable à celui qu'on paye aujourd'hui aux vidangeurs particuliers. Si cela peut se faire ainsi, nous approuvons le plan.

Mais nous avons de graves doutes à cet égard, et nous pensons tout d'abord de fortes dépenses pour les propriétaires, dépenses de construction pour atteindre de leurs bassins-cours aux tuyaux de la compagnie, dépenses d'un pour lever ces connexions, et enfin le prix de l'abonnement qui sera le double de celui qu'on paye aux intempéries particulières de vidange. La compagnie évalue ce prix suivant le nombre de chambres qui composent une habitation. Mais il y a beaucoup de grandes maisons où il n'y a que fort peu de monde; nous connaissons des maisons où il n'y a que deux personnes pour 12 chambres; de même que nous connaissons des cabanes divisées en trois tenements où il se trouve de 18 à 20 personnes. Il y aura certainement beaucoup d'obstructions dans un sol tout à fait plat; aux frais de qui ces obstructions seront-elles enlevées ? On sera plus de la grand réservoir d'où ces fluides immondes seront, par des pompes, versés au fleuve ? Comment les conduits traverseront-ils les canaux de navigation, sans gêner le silhouement de ces canaux par les navires ils les, et sans gêner l'écoulement des eaux pluviales ? Nous ne faisons pas d'opposition à l'entreprise, mais nous cherchons des garanties que le projet d'ordonnance ne nous offre pas. Nous demandons qu'il soit soumis à un examen sérieux.

OPERA FRANÇAIS.

Faust et Virginie. — Robert le Diable en Matinée.

Bénéfice de M. Tournié.

On est in habitué, quand on parle de l'idylle de Bernardin, de St-Pierre on de l'Opéra, dont elle a fourni le sujet à M. Victor Massé, de voir Virginie et Paul ensemble, que, dans notre bulletin d'hier, le nom de Virginie a été mis à la place de celui de Marguerite, dans le duo où la mère révèle à son fils le secret de sa naissance. De donc est chanté par Mlle Delgrato et M. Pellin. Puisque l'occasion s'en présente, disons que c'est un des principaux morceaux de tout l'ouvrage; que la situation, pathétique d'elle-même, a été bien traitée par le compositeur; et que les deux chanteurs nommés plus haut, l'ont interprété en artistes pénétrés de son importance et de sa beauté.

Robert le Diable donné ce matinée, hier, avait attiré autant de monde que la salle peut en contenir. Derrière les stalles occupés, des personnes parmi lesquelles on comptait des dames, se tenaient debout, comme aux représentations de gala. Le prix d'entrée était pourtant d'une piastre, le double de celui des matinées ordinaires. Mais une piastre pour entendre un grand opéra comme *Robert le Diable*, vraiment de n'est pas trop. C'est ce qu'a pensé le public; on dirait même qu'on se portant en masse au théâtre, hier, il a voulu encourager M. de Soesplan à faire pour d'autres opéras ce qu'il a fait pour *Robert le Diable*.

De cette manière les grands ouvrages seront rendus accessibles à toutes les parties de notre population, et notre jeune directeur aura du même coup, du moins cela paraît probable, dans le sens de ses intérêts et de ceux de l'art. Initier tout le monde aux œuvres lyriques de l'ordre le plus élevé, c'est planter des jalons pour l'avenir en artificialisant le cercle de leurs admirateurs.

Nous avons assisté aux trois premiers actes de *Robert*. Jusqu'ici tout allait on ne peut mieux; nous avons encore, en écrivant ce bulletin, les oreilles pleines du bruit des applaudissements prodigués aux artistes.

Cette représentation de jour où M. Tournié a déployé, comme toujours, ses hautes qualités de chanteur et d'acteur a été une belle preuve à son bénéfice. qui, comme toute la ville le sait, a lieu demain. Le choix de l'*Africaine* pour cette représentation spéciale, est heureux. On peut dire de cet opéra, qu'on a célébré dernièrement au Lac Sévrier, des solennités qui rappelaient celles données dans la patrie de J.J. Rousseau, à la Baie St. Pierre, et qui valurent les applaudissements que vous savez d'environ 800 gens qui ne s'y sont pas rendus pour rien. M. Daisy disait l'autre jour à Eugène Sue, qui lui demandait des renseignements sur l'Algérie, que les Arabes étaient des gens qui ne connaissaient rien à l'abondance. Ils ont été dépassés depuis, car M. Daisy aurait rougir les Arabes eux-mêmes, il est dépositaire dans sa chambre à coucher de la reproduction exacte d'une partie de la république.

Rien de plus exigeant qu'un pied raccourci d'un chaussin pour un bal. Ce passé à l'Ecole M.

Il y a quelque chose à faire immédiatement aux actions de la Nouvelle-Orléans pour l'hiver. Dépêchez-vous d'en.

Affaire de la Dette.

Nous n'avons pu connaître que la proposition faite hier soir par M. Shepherd, en sa qualité de porteur de bons consolidés et de représentant des porteurs de bons de cette catégorie. Les autres créanciers ayant voulu délibérer à huis-clos avant de soumettre aucune proposition au Conseil de ville, les membres du Conseil se sont retirés ainsi que le maire, et nous ignorons entièrement le résultat de leur délibération.

Quant à M. Shepherd, il propose une taxe de 3 mills pour les bons à prime, une taxe de 2 mills 1;2 pour les jugements et coupons et divers bons, une taxe de 2 mills 1;2 pour les consolidés et une taxe de 2 mills pour l'amortissement.

Nous croyons du moins que c'est là le fond de la proposition de M. Shepherd qui paraît compter sur un accroissement de 125 millions. Si l'accroissement s'élève jusqué là, ce devra être au moyen d'un recensement plus rigoureux des fortunes mobilières et des capitaux employés dans le commerce ou représentés par des marchandises, car pour les propriétés foncières, elles n'ont jamais été aussi négligées qu'elles le sont aujourd'hui, et leur valeur a baissé encore.

A supposer que la base proposée par M. Shepherd fut acceptée par les porteurs de bons à prime, et par le conseil de ville au nom des contribuables, ces derniers seraient obligés de payer, comme taxe de ville, le double du maximum fixé par la Constitution et un demi pour cent ou 5 mills de plus que le maximum fixé par la loi de 1878.

Plutôt que d'en passer par là, il vaudrait mieux attendre la session législative de 1882, où s'en tenir, dans l'intervalle, à la limite de 15 mills. Nous ne voyons pas par quel moyen les autorités municipales pourraient être forcées de lever une taxe que les contribuables seraient hors d'état de payer.

Nouvelles Télégraphiques.

La défaite de Moltke exagérée.

Londres, 30 janvier.—Sir George Colley avait la réputation d'être le de Moltke de l'armée anglaise. Sa mort précipitée a été due à la nécessité de déférer aux garnisons assiégées. Sa défaite décide sans nul doute de leur sort, attendu qu'elles ne pourront pas recevoir de renforts avant trois semaines. Sa propre position est regardée comme dangereuse. Quand la nouvelle de la défaite fut communiquée à la chambre elle a produit une profonde impression. Les membres radicaux et irlandais seraient d'avis d'accorder les droits de belligérants aux Boers. Le *Pall Mall Gazette* rappelle l'histoire de l'intervention française au Mexique et dit : "D'après la nouvelle doctrine recommandée au sujet de Transvaal, la seule politique digne d'une grande nation est, après avoir commis une faute, de s'y acharner. Et-ce que personne doute que les perspectives du Mexique soient meilleures maintenant qu'elles ne l'étaient avant que l'empereur importé protégé par des baïonnettes françaises ? L'histoire n'est pas sans moralité pour les Anglais."

Londres, 31 janvier.—Le général sir George Colley télégraphie que sauf la perte de plusieurs bons officiers et soldats et un retard possible dans la délivrance des garnisons assiégées, le résultat de l'action engagement n'est pas sérieux.

La situation en Irlande.

Dublin, 31 janvier.—M. Devitt a écrit à un journal de Dublin pour démentir la nouvelle d'après laquelle il se proposerait de quitter l'Irlande après le vote du bill de coercition.

Des placards demandant au peuple de ne pas se révolter, parce que le moment n'est pas encore venu, ont été affichés dans le district de Londonderry et de Belfast. La police a arraché les placards, qui ont été dénoncés comme frauduleux par la Ligue agraire de Londonderry.

P. S. Mon gendre tout est rompu.
Réponse à N. S.
Quoi pitié le faire pour regagner ce que j'ai perdu dans votre amitié !
N. F. S. Je vous donne le choix entre deux baisers et ce que vous voudrez.
Réponse. Mes tendres et gentille belle-mère.
Les baisers donc. Une perle de bonté. Franchement ça vous va-t-il ?
N. F. S. De tout cœur. Merci mon gendre rien n'a été....

Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel fournis aux bateaux à vapeur, fabriques, familles et planteurs, en gros et en détail à très bas prix. Desforges, Montagnet & Cie.

Henry Van Nesgwick, de Yolo le Ohio, dit : "Il y a un an j'ai engagé à aller du Canada Lang Fred, et tout est venu à moi. Il a été malade de ses yeux. Je suis que le Fred m'a été utile. Voyez l'annonce.

Crédulité.—A deux milles de Farcastle, Virginie, vit avec sa femme et plusieurs enfants, un homme de quelque chose d'un peu respectables et portant le nom de Willis Wilson. Il affirme que cette dernière a été les plus heureux jusqu'au jour où l'Esaint Walker, un autre nègre, a franchi le seuil de sa porte et lui a jeté un sort.

Wilson n'est présenté il y a quelques jours devant la cour et a raconté sa merveilleuse histoire qui a été corroborée par plusieurs témoins. "Il y a quelques années, dit-il gravement et sérieusement Wilson, quelques personnes sont venues chez moi et furent amicalement traitées. Elles s'allèrent seulement, Sally Johnson, entra la main de ma femme et la garda dans les siennes plus que de coutume. Chacun se retira ensuite et était à peine hors de vue que ma femme le commença d'éprouver une certaine démangeaison dans la main qui enfla à vue d'œil. Pendant la nuit, l'enflure gagna l'épaule. Les remèdes que je lui fis prendre ne produisirent aucun effet et l'enflure ainsi que la démangeaison arrivèrent à la tête ma femme devint folle, criant qu'elle avait une balle dans l'œil.

Plusieurs médecins blancs furent appelés, mais ne purent connaître la source de son mal. Je fis venir alors le vieil Hendarson, de Roanoke, un vieux sorcier de bon renom et lui dit de quitté reconnu que ma femme avait été ensorcelée par le vilain de Walker. Je lui offris de l'argent, mais le vieux sorcier refusa en me disant qu'il y avait trop de diables dans la chambre. Les assistants s'enfuirent malades et Henderson tomba à genoux et pria. A partir de ce moment et grâce aussi à quelques médecines qu'il composa lui-même une amélioration sensible se déclara et elle guérit. Il est évident que Walker avait donné à Sally Johnson le pouvoir d'ensorceler ma femme et je résolus de tirer de lui ma revanche.

Depuis ce jour, en effet, Wilson et ses fils armés de faulx, chassaient le pauvre diable.... noir, comme une bête féroce et il n'a fallu rien moins qu'une forte intervention pour l'amener à renoncer à ses idées d'homicide. Walker fera bien de quitter le pays, car chacun le fuit. L'enfant et sa vie devient de jour en jour plus intolérable. Voici et en est le degré d'éducation dans la race noire aux Etats-Unis en l'an de grâce 1881.

La dentelle et la dentellière.

—L'invention du métier à dentelle nous a engagé à feuilleter les statistiques, et nous y avons trouvé les curieuses révélations suivantes :

La dentelle est le produit le plus cher. 50,000 femmes y travaillent en Europe et 20,000 en France.

La dentellière est l'ouvrière quelconque la moins ; son salaire varie entre 10 et 15 centimes l'heure, il est quelquefois de 40 à 50 centimes par jour ! aussi cette ouvrière devient de plus en plus rare, quoique la consommation de la *vraie* dentelle *diagnostic* soit constamment, grâce aux femmes et à son emploi dans l'ameublement.

La dentelle de France s'exporte aux Etats-Unis, en Brésil, en Allemagne, en Espagne, en Angleterre, en Russie, en Orient et aux Indes Anglaises.

Le métier à dentelle peut produire le besogne de plusieurs centaines d'ouvrières ; l'iconte 60,000 francs et peut donner 44,000 francs de bénéfices net par an c'est que 40 métiers contant 2,400,000 francs, rapporteront 1,760,000 francs de bénéfices nets, par an.

C'est donc une grande invention et une très belle entreprise.

Trinquet chez lui.

Un rédacteur du *Gaulois* a eu une entrevue avec le citoyen Trinquet. Il en donne la relation suivante :

Le citoyen Trinquet nous avait fixé rendez-vous pour deux heures de l'après-midi. A l'heure dite, nous avons gravi, par la rue d'Angoulême, le coteau Montmontant.

Le chef accidentel de l'insurrection a son domicile dans la rue du Liège, une rue généralement ignorée, même des cochers de fiacre, au centre d'un quartier misérable.

C'est Mme Trinquet qui nous ouvre et nous introduit dans une pièce proprement tenue, encadrée comme une salle à manger, et chauffée par un petit poêle en fonte. Le citoyen Trinquet est assis auprès de la fenêtre, devant une table chargée de journaux déployés.

La conversation commence sans préambule.

—Nous sommes venus pour satisfaire à la curiosité bien légitime du public, qui s'intéresse aux hommes et vue.

—J'ai quarante-cinq ans, répond le citoyen Trinquet. Je fais de la politique révolutionnaire depuis l'âge de treize ans. Le 11 juin 1848 j'étais à la barricade du boulevard Bonne-Nouvelle. En décembre 1851, j'ai combattu le coup d'Etat aux barricades de la rue Beaubourg et de la rue de Rambuteau. Vous voyez que me foi révolutionnaire date de loin. Contre l'Empire j'ai fait une guerre très active dans les ateliers. J'ai été compromis dans l'affaire de la Marseillaise.

Le récit des événements auxquels Trinquet a été mêlé dure encore quelques minutes. Il parle de son logis, de sa tentative d'évasion. Enfin, la conversation passe à des objets plus intéressants.

Le citoyen Trinquet ne croit plus au moyen révolutionnaire de l'insurrection. "L'insurrection ne serait nécessaire que dans deux cas, si la République était menacée ; si l'opportunisme autoritaire bâtissait systématiquement toute l'œuvre des dix dans de Paris.

Mais il faut espérer que ces éventualités ne se présenteront jamais. Pour faire la révolution, c'est-à-dire pour conquérir les trois libertés indispensables : presse, association, réunion, le bulletin de vote doit suffire.

Mais les dernières élections ont prouvé que le scrutin ne vous était guère favorable.

—Le presse radicale délaisse les électeurs.

—Vous êtes satisfait de la presse radicale ?

—Oui, elle me paraît suffire. Le *Prolétaire*, l'*Intransigeant*, la *Justice*, le *Mot d'Ordre*, le *Citoyen* font fait de bonnes campagnes.

—Vous mettez ensemble tous ces journaux, qui pourtant ont des tendances bien diverses.

—Je ne m'occupe pas des nuances. Ils sont unis au moins dans un but révolutionnaire qui est le mien.

—Croyez-vous que M. Clémenceau vaincue ce que vous voulez ?

—Je le crois. J'estime et j'aime beaucoup M. Clémenceau. Il a fait pour l'amnistie une campagne très bonne.

—Et Rochefort ?

—Rochefort est un de nos plus vieux amis. Sa plume est une des forces de notre cause.

—Et Henri Marot ?

—C'est un homme qu'il faut apprécier, car il est pratique et rendra des services à la Révolution.

—Il y a encore dans votre parti des personnes en vue..... Félix Pyat.

Le citoyen Trinquet est un sourire.

—Vous le connaissez, dit-il. C'est un bonhomme qui n'a pas de chance. Toujours forcé de se sauver.

—Louise Michel !.....

—Très dévouée, mais trop exaltée. Je crois qu'elle a quelque chose. Elle n'a pas fait de bien à la Révolution.

—Et Vallès ? votre rédacteur, des gens prétendaient que vous vouliez le porter candidat aux prochaines élections contre Clemenceau.

—On ne m'en a pas parlé encore. Mais à quoi bon se porter contre Gambetta ? Il serait réélu.

—Et Lissagaray ?

—Oui, avec une majorité faible. Mais il aura la majorité, certes, s'il ne se présente d'autre concurrent que moi.

—A combien évaluez-vous cette majorité ?

—Mille voix.

—Et cette réélection est fatale d'après vous ?

—A moins que..... par une propagande bien menée, Rochefort.....

—Rochefort ? Lui-même ne se croit pas de chances sérieuses.

—Si toutes les petites façonnes disparaissaient.....

—Mais il ne s'aventurera pas.

—Il fera bien. Il ne faut pas que la question entre lui et Gambetta reste pendante tant qu'il ne sera pas certain de son échec.

—Pourquoi combattez-vous si furieusement Gambetta ?

—Parce qu'il est autoritaire et que nous sommes autonomistes.

—Vous ne croyez pas à une dictature possible de Gambetta ?

—Non. Il doit trop bien connaître la France pour s'imaginer qu'il pour avoir une pareille ambition.

—Cependant votre parti lui prête cette ambition ?

—C'est de la guerre.

—En philosophie, vous êtes ?.....

—Matérialiste. Ce qui ne m'empêche pas de vouloir conserver la famille telle qu'elle existe. Mais je le veux morcelée par le divorce.

Telle est, dédalement reproduite et sans aucun commentaire, la conversation que nous avons eue avec le citoyen Trinquet.

L'innocuole complet des "candidats de la Commune" dans les élections municipales à Paris, inscrits qui a été plus fort encore pour les violents que pour les modérés, inspire à M. Sigismond Lacroix, de la *Vérité*, les réflexions suivantes :

Dans tous les quartiers où ils se sont présentés, les anciens membres de la Commune, les modérés comme les exaltés, les pacifiques comme les violents, ont été battus. Les modérés et les pacifiques ont groupé beaucoup plus de voix que les exaltés et les violents ; mais tous ont finalement succombé.

C'est là, à mon sens, un fait caractéristique des tendances de l'opinion parisienne à l'heure où nous sommes. Elle ne s'est pas beaucoup préoccupée de départager les opportunistes et les radicaux de l'ancien conseil renvoyés en bloc au second scrutin. Mais, partout où elle a eu à se prononcer sur une candidature qui pouvait être regardée comme particulièrement hostile à l'insurrection de 1871, elle a passé outre, quelque fût le mérite des candidats, quelles que fussent les idées dont ils étaient les représentants.

En présence de l'échec général de toutes les candidatures de ce genre, des applications locales paraissent un peu insuffisantes. A un fait général, il faut y avoir une raison générale.

Cette raison me paraît être la suivante : la responsabilité dont le parisien est le plus responsable de la défaite, il la rejette par d'autres. En présence de certaines violences débitées au nom de la Commune, la masse électorale, même dans les quartiers les moins susceptibles d'hostilité pour la Commune, a entendu se dégager de toute solidarité avec les théories exprimées de cette façon et, par un mouvement accentué, son sentiment a été : à bas, à regret, ceux des candidats qui étaient les premiers à regretter ces manifestations, mais dont l'élection, en dépit de leur volonté, aurait paru avoir un caractère insurrectionnel. Paris, en un mot, a cru que l'élection de la Commune ferait peur, et Paris n'a pas voulu faire peur.

Cela est un symptôme de l'état présent des esprits à Paris, qui méritait d'être noté au passage.

Le meilleur en vogue : le Black Crook, l'Etoile M.

Une méchanceté du Figaro.

—On lit dans ce journal :

Capoul chantait Faëtre soir dans une réunion du monde américain le plus brillant, mais où les oreilles ne sont pas d'une délicatesse exquise.

On lui demande un morceau de son répertoire, de *Paul et Virginie*, par exemple.

Aussitôt il chante :

Je m'nomme Pepaul
Je demeure à Pentreual
Du Virginie je suis fol
.....

Immédiatement les auditeurs ne reprirent dans tout ceci que les noms de Paul et Virginie, et musiciens de virer à croire que l'air était de Popéra de Massé, s'écrient *how sweet !* et applaudissent à tout rompre.

Les accidents de mer et leurs causes.

Nous trouvons, dans les comptes rendus du Lloyd autrichien, des renseignements intéressants sur la statistique des naufrages durant l'année 1880.

On remarquera ont sur ceux de bureau Veritas un avantage : c'est qu'ils sont accompagnés d'interprétations, et nous permettent d'entrevoir les causes des accidents de mer et peut-être les moyens d'en diminuer le nombre.

L'année 1880 a été mauvaise, par comparaison avec la précédente. Voici d'abord les totaux relatifs aux navires manquants, c'est-à dire dont on n'a plus entendu parler :

	A voile.	A vapeur.	Total
1879	65	6	71
1880	83	18	101

La différence est donc de 40 navires en plus pour 1880.

Le nombre total des accidents de mer dont on connaît les circonstances, est également très considérable dans la dernière année. 2,535 contre 2,169. Ce total est fort élevé, même abaissement parlant : il dépasse de 157 la moyenne des six dernières années.

Les mois les plus désastreux, pour l'an dernier, ont été mars, septembre et décembre, où les pertes de corps et de biens ont atteint le chiffre de 14, 12 et 15.

Un premier fait ressort de ces chiffres : c'est la prédominance des accidents arrivés aux navires à voiles. Sur les 101 disparus, 18 steamers ; sur les 2,535 accidents, 401 navires à vapeur. Il y aurait quelque bénéfice à conclure d'ensuite que les vapeurs courent nécessairement moins de risques. En effet, il faut tenir compte de ceci, que les voiliers sont en bien plus grand nombre ; qu'ils sont employés à des entreprises bien plus hasardeuses ; que leurs voyages sont bien plus longs, et qu'ainsi ils demeurent exposés des périodes bien plus étendues exposés aux périls de la mer.

Cela posé, il est certain que le vapeur a moins à craindre d'être jeté à la côte, tant que ses machines fonctionnent bien ; il est vrai qu'une fois celles-ci avariées, le steamer a bien plus à craindre qu'un voilier bien armé.

Mais ce qui explique d'une façon bien plus décisive la différence de sort entre les deux genres de navires, c'est la différence de fonctionnements. On constate qu'en 1880, 34 des navires ayant péri étaient chargés de charbon, et 26 de grains, soit 60 sur un total de 101 ; en 1879, ces chiffres étaient respectivement de 15 et de 21, soit 36 sur 71. En comparaison de ces totaux, ceux qui de rapportent aux autres catégories de chargements sont presque insignifiants. C'est qu'en effet ces deux sortes de cargaisons ont l'une et l'autre des inconvénients graves : le charbon est sujet à prendre feu spontanément ; le blé n'a pas de stabilité et se déplace à toute oscillation du navire.

En outre, il faut admettre que les navires employés à ces deux sortes de chargements sont spécialement impropres à tenir la mer. C'est là un fait si connu, qu'en Angleterre le Parlement a voté dans sa dernière session un *act* sur les chargements de grains. Quant aux navires à charbon, comme leurs chargements moyens sont seulement de 462 tonnes pour les voiliers et de 501 pour les steamers, et que ces chiffres ne sont atteints et dépassés par les approvisionnements de la plupart des vaisseaux de guerre et des grands—vapeurs à voyageurs, il faut admettre qu'il y a à ces accidents, quelques sur navires de commerce, une cause particulière, encore inconnue, et qui réclame une enquête.

Tel est le résultat essentiel de la statistique du Lloyd. Ajoutons-y une réflexion : c'est que ce nombre de 101 navires, disparus sans laisser de traces, donne à réfléchir et semble tristement l'imperfection des moyens de sauvetage.

C'est un sujet de première importance, et dont on nous grand bruit à chaque grand naufrage qui vient frapper les imaginations, mais il retombe bientôt dans l'oubli, et pendant ce temps, il meurt de nombreux et de nos navires se scient ingloutis sublement, sans qu'il en arrange ni un corps ni un bout de planche.

Ne pas oublier de faire son bill de chasseurs à l'Etoile Rouge.

—La *République Française* définit en excellents termes la République et son gouvernement :

La République n'appartient à personne. Elle est à tout le monde. Elle est par excellence le gouvernement de pays. Elle est le gouvernement de tous par tous et au profit de tous. Il n'y a pas de meilleure définition à en donner.

Mais ce gouvernement vraiment national, il y a place pour des partis de tempéraments divers, mais qui doivent avoir le caractère indispensable et commun d'être des partis également soumis et dévoués à l'ordre républicain. Aux républicains seuls appartient le droit de conseiller légalement l'ordre républicain, de le maintenir fondé sur ses vraies conservateurs dépôts et d'en arranger et non plus de prétendre à l'absorber à leur profit. La est le vrai point de vue auquel on doit se mettre pour apprécier toute l'importance des récentes élections municipales. Cette importance ne peut pas être surfaite, car il est impossible de contester que l'esprit républicain ne se soit répandu partout et ne soit arrivé à pénétrer jusque dans les dernières couches de la nation. Aujourd'hui, on ne peut plus être avec la France ou se tenir en dehors de la République ; c'est le fait dominant de la situation actuelle.

Plus de 1000 dentelles soulèvent nouveau arrivant par le Jackson R. R. et se débitent tous les jours de cette semaine, à l'Etoile M.

La maladie de M. de Bismarck.—M. de Bismarck est il sérieusement malade ? Hippocrate dit oui, Galien affirme le contraire. Tandis que la *Gazette d'Augsbourg* déclare que le chancelier est mieux portant et plus vigoureux que jamais, d'autres journaux, et non des moindres, le correspondant de l'*Amsterdamsche Courant*, feuille d'ordinaire très bien informée, assure que son état de santé inspire des craintes sérieuses. Suivant cette dernière version, M. de Bismarck aurait, la veille de son départ de Friedrichsruhe, fait mander par télégraphe son médecin ordinaire, qui lui aurait conseillé de prendre de grandes précautions. Le fait est que M. de Bismarck est arrivé à Berlin enveloppé de fourrures, et qu'en descendant du train il s'appuyait péniblement sur l'épaule de son gendre. Il avait l'air très fatigué et la confirmation de ces traits indiquant visiblement qu'il est souffrant.

On sait si le chancelier prendra part aux délibérations du Parlement, et l'on a quelques raisons de supposer le contraire. Dans tous les cas sa présence à Berlin contribuera à activer la marche des affaires législatives. En même temps, son influence personnelle viendra en aide au rapprochement des partis et fera sans doute cesser le désarroi dans lequel semblent se trouver en ce moment les diverses fractions de l'opinion.

D'après la *Gazette d'Augsbourg*, M. de Bismarck aurait eu une conférence avec M. de Hatzfeld et d'autres membres du corps diplomatique. Le chancelier ne paraît pas redouter que la question turco-grecque dégénère en un conflit armé.

—Les nouveaux conseillers vont rire jaune ! Adieu les 300,000 francs !

Le ministre de l'intérieur a fait annuler la délibération par laquelle le conseil municipal de Paris avait décidé qu'une somme de 300,000 francs serait inscrite au chapitre des frais généraux de l'assemblée communale, pour servir au remboursement des dépenses occasionnées aux conseillers municipaux par l'exercice de leur mandat.

M. Ozenne a jugé que ce vote était contraire à l'esprit de la loi qui dit que les fonctions municipales sont essentiellement gratuites.

Une cuisinière entre chez un cordonnier pour acheter des bottines ; le pied manque dans les petit grande. Désolée, elle sort et donne les dernier petit pied à Rita-Dorine, dans une famille patriotique.

Réponse : Hop-là-mais, barque de l'Abeille.
1er fév—2

On Demande

Une personne d'un caractère constant pour faire le ménage. Une maison et s'occuper de deux enfants. Elle doit savoir coudre et bien soigner. Inutile de se présenter si on n'a un garçon de salle à manger, de cocher, qui ne sache pas plusieurs autres emplois. Bonne paie pour personne qui convient. S'adresser à E. D. F. Bureau de l'Abeille. 30 janv—4f

Demande.

On demande une NOURRICE sans enfant. Bienvenue si elle dort au couleur. On demande à se présenter à midi. Elle ne devra pas avoir peur, ni être timide. Elle devra aussi savoir bien soigner les enfants. Elle devra aussi savoir bien soigner les enfants. Elle devra aussi savoir bien soigner les enfants